

COLLOQUE

Organisation du Colloque : C.R.D.F.E.D.

Contact : Catherine-Amélie Chassin
Faculté de droit
Esplanade de la Paix 14032 Caen cédex

Tél. 02 31 56 54 78
colloque@wanadoo.fr

Lieu : Campus I
Faculté de droit
Esplanade de la Paix 14032 Caen cédex

Faculté de droit – Bâtiment droit
Amphithéâtre Demolombe

Depuis la gare SNCF : Tramway A – Dir. Campus 2
Tramway B – Dir. Hérouville
Arrêt 'Campus 1 – Université'

En voiture : Sortie CHU – Campus I

La portée de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme

*'Nul ne peut être soumis à la torture,
ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants'*

Caen, 12-13 mai 2005
Amphithéâtre Demolombe – Faculté de droit

Organisé par le

Centre de recherche sur les droits fondamentaux
et les évolutions du droit
(CRDFED)



Avec le soutien de la Faculté de droit de Caen, de l'Université de Caen,
de la Ville de Caen, du Conseil régional de Basse-Normandie

Jeudi 12 mai 2005, 14 heures 30.

14 h 30 : Accueil des participants
Ouverture.

- 15h00 : **Rapport introductif : l'économie générale de l'article 3**,
Frédéric Sudre, Professeur à l'Université Montpellier I

La qualification des traitements prohibés par l'article 3.

- 15h30 : **L'article 3 de la Convention européenne et ses équivalents dans la Convention interaméricaine des droits de l'homme**,
Laurence Burgogue-Larsen, Professeur à l'Université de Rouen.

Pause-café

- 16h30 : **La réception de l'article 3 par le droit répressif français**,
Agnès Cerf, Maître de Conférences à l'Université de Caen.
- 16h50 : **L'article 3 dans la jurisprudence administrative française**,
Marie-Joëlle Redor-Fichot, Professeur à l'Université de Caen.
- 17h10 : **La notion de dignité de la personne humaine et l'article 3**,
Laure Jeannin, Docteur de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Débats

Vendredi 13 mai 2005, 9 heures 30

La portée de l'article 3 vis-à-vis des Etats.

- 9h30 : **Les obligations positives de l'Etat sur le terrain de l'art. 3**,
Jean-François Akandji-Kombé, Professeur à l'Université de Caen.
- 9h50 : **L'application par ricochet de l'article 3**,
François Julien-Laferrrière, Professeur à l'Université Paris XI – Paris Sud.

Pause-café.

- 11h00 : **La problématique des disparitions forcées, à la lumière des articles 2 et 3**,
Emmanuel Decaux, Professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas

Débats.

Vendredi 13 mai 2005, 14 heures

Les bénéficiaires « particuliers » de la protection de l'article 3

- 14h00 : **La dignité des personnes en fin de vie**,
Gilles Armand, Maître de conférences à l'Université de Caen.
- 14h20 : **L'article 3 et les personnes privées de liberté**,
Jean-Manuel Larralde, Maître de conférences à l'Université de Caen
- 14h40 : **L'article 3, instrument de protection des mineurs**,
Catherine-Amélie Chassin, Maître de conférences à l'Université de Caen.

Débats ;

- 15h45 : **Conclusions générales**
Paul Tavernier, Professeur à l'Université Paris XI – Paris sud.

Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le 4 mai 2005
à : Catherine-Amélie Chassin, Faculté de droit
Esplanade de la Paix 14032 Caen cédex

COLLOQUE

**La portée de l'article 3
de la Convention européenne des droits de l'homme**

Caen, 12-13 mai 2005

Nom :

Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

- inscription au colloque : 20 €
gratuit pour les étudiants
- participation au déjeuner, vendredi 13 mai : 30 €

Je joins un chèque de €
libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Caen

date :

signature :